

DE AES

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif Social

RNCP n°36004 (enregistrement certification le 30/08/2021)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36004/>

Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Formation professionnelle continue
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)



TAUX DE RÉUSSITE
> Réussite 2025 : 100%

SATISFACTION
> Promotion 2025 : en cours

DURÉE
> de 11 à 16 mois

PUBLIC
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

Contact
cfppa.roanne@educagri.fr



Photo : cuisines pédagogiques de Chervé

Cédit photos : Natur'Académie Anthony Faye



Novembre 2025

Le DE AES est un diplôme d'état du Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 3.

Activités

L'accompagnant éducatif et social (AES) doit savoir se positionner en professionnel du champ de l'action sociale et médico-sociale. Il doit accompagner la personne au quotidien et dans la proximité, en coopération avec l'ensemble des professionnels concernés. Il doit participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne accompagnée. Il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Environnement du métier

Travail auprès de personnes en manque ou perte d'autonomie.

Travail en équipe pluridisciplinaire.

Travail jours fériés, horaires découpés, décalés.

Débouchés

L'accompagnant éducatif et social peut intervenir :

- au domicile de la personne
- en établissement social ou médico-social
- dans des structures d'accueil de la petite enfance
- dans les établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles.

Poursuite de formation possible

Diplôme d'état (DE) d'aide-soignant, DE d'auxiliaire de puériculture, DE moniteur éducateur, DE technicien de l'intervention sociale et familiale...

Conditions d'admission - Pré-requis

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes de l'arrêté du 30 août 2021. Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.
- Les lauréats de l'Institut de l'engagement.
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (admission d'office après entretien de positionnement).
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation. Pour tous les candidats, l'admission en formation est subordonnée au dépôt d'un dossier en ligne : <https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature> (apprentissage) <https://app.hub3e.com/landing-page/124/LandingPageCandidatureFC> (formation continue) Après dépôt du dossier, les candidats sont convoqués à un entretien de positionnement.

Accès à la formation : Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement par le CFPPA d'un apprenant est de 15 jours après la date du positionnement et la validation définitive d'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du financement. Prochaine rentrée : septembre 2026

Durée de la formation

La formation comprend un total de 1 407 heures de formation dont 546 heures de formation théorique, 21 heures de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 et 840 heures de formation pratique. Elle est organisée sur une amplitude de 11 à 16 mois pour un parcours complet.

DE AES



Objectifs : aptitudes, compétences visées et évaluables

Être capable de :

- Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Contenus principaux de la formation

La formation théorique et pratique se décompose en 5 domaines de formation (DF) auxquels sont associés 5 blocs de compétences :

- DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures
 - DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne, dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures
 - DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures
 - DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures
 - DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures
- + AFGSU niveau 2

La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation du candidat sur l'ensemble des blocs de compétences et donne lieu à une évaluation par les sites qualifiants..

Modalités pédagogiques

Une approche pédagogique favorisant les travaux de groupe et la réflexion autour des pratiques professionnelles.

Un suivi personnalisé avec un formateur référent.

Des ressources supports (salle informatique, CDI, cuisine pédagogique, salle de travaux pratiques pour les soins nursing et d'aide aux transferts).

Adaptations possibles du parcours

Validation d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications.

La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences



Modalités d'alternance

- La voie directe : formation sur 11 mois (nov à oct n+1)
- La voie de l'alternance : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation sur 16 mois (nov à mars n+2)

Évaluation de la formation

- 2 écrits, 3 dossiers de pratiques professionnelles et 3 oraux de « soutenance »
 - Acquisition de compétences évaluées sur le lieu de stage ou chez l'employeur.
- Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

Frais - Rémunération - Financements

Aucun frais d'inscription.

Vous entrez par la voie directe :

- Plusieurs financements possibles : France Travail, Région, Transition Pro, CPF, OPCO. Se rapprocher du centre de formation pour étudier les possibilités de financement.

Vous entrez par la voie de l'alternance :

- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
- La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).

Vous entrez par la voie de la formation continue :

Tarifs à partir de 14,00 € TTC minimum de l'heure.

- Rémunération possible.

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX
Tél : 04.77.44.82.00
cfppa.roanne@educagri.fr